

Mais voilà, même si le parti libéral avait proposé un amendement, ça n'a pas été accepté. Et maintenant le projet de loi à l'étude veut justement faire combler ce vide, et je suis ravi, en fait, que le gouvernement fédéral accepte le rôle de faire la promotion de ce caractère fondamental du pays, c'est très important, et bien que je maintienne toujours que j'aurais préféré voir ce rôle inscrit dans l'Entente du lac Meech, je me réjouis quand même, madame la Présidente, qu'on le trouve dans ce projet de loi.

Ce projet de loi, bien sûr, n'est pas parfait, mais c'est une étape que nous devons franchir, et cette étape, bien sûr, est d'une très grande importance pour les minorités linguistiques du pays. Et il faut dire qu'au cours des dernières années nous avons fait de très grands pas, et j'en suis témoin. Étant Acadien du Nouveau-Brunswick, je suis, madame la Présidente, de cette société distincte qui a connu une histoire très mouvementée depuis les tout débuts de la colonisation du Canada. Nous avons notre langue, nous avons notre culture, nous avons nos coutumes, nous sommes bien distincts. Et si nous avons maintenu notre langue, notre culture, ce n'est pas sans peine et sans misère.

Et si je recule un peu dans l'histoire où dans les années 1950 j'allais à l'école, cela me rappelle des souvenirs qui maintenant me font sourire. Bien sûr, on n'accepterait pas de nos jours des conditions comme celles qu'on avait dans les écoles en ce temps-là. Et je précise. Quand j'allais à l'école, je devais étudier l'arithmétique dans des textes anglais, l'algèbre dans un texte anglais aussi, la géométrie, et bien sûr *The World History*. Souvent, nous avions des difficultés en mathématiques non pas parce que le problème était tellement compliqué, mais tout simplement parce que nous ne comprenions pas la langue, parce que le tout nous était donné en anglais. Alors, nous avions de grandes difficultés. Et lorsque je fais un retour en arrière et que je pense à la façon dont nous lisions et aux mots que nous inventions, parce que bien sûr nous n'avions pas l'accent, la prononciation, je vous dis qu'on faisait des rames qui étaient parfois incompréhensibles. Mais, malgré tout cela, nous avons percé, nous avons avancé. Et quel bonheur de voir maintenant que cela n'est plus la situation. Mes enfants ont pu étudier avec des textes et des manuels français. Bien sûr, c'est un grand pas en avant, mais il reste encore beaucoup de terrain à parcourir. Tout n'est pas fait.

Ce projet de loi propose des changements très importants au niveau de la justice, il propose qu'on donne le droit à l'individu de se faire entendre et d'être compris dans la langue officielle de son choix. Et cela est très important parce que jusqu'à maintenant on pouvait se prévaloir de ce droit de se faire entendre dans sa langue, mais le juge qui présidait n'avait pas à comprendre la langue qu'on avait choisie. Alors, c'était une lacune sérieuse qu'on comble dans ce projet de loi. Une lacune du projet de loi, c'est bien sûr que la Cour suprême en est exclue. Il faudra, madame la Présidente, lorsque nous étudierons le projet de loi en Comité, voir si on ne pourrait pas appliquer ce même article à la Cour suprême. On sait qu'au moins

Langues officielles—Loi

un juge, le président, serait en mesure de comprendre les deux langues officielles.

Il faut aussi dire que les changements proposés dans les pouvoirs du Commissaire aux langues officielles sont aussi très importants. Et ce sont ces pouvoirs, ces pouvoirs accrus, qui rendent enfin la Loi exécutoire. On a recours aux tribunaux, ce que nous n'avions pas dans le passé. Et je crois que cela aussi est très important.

Madame la Présidente, il faut regarder ce projet de loi avec un esprit ouvert, non partisan, avec une volonté de progresser.

Il ne faudrait pas que le débat sur le projet de loi relance tout le débat sur les langues officielles au Canada dans toutes les régions. Je pense que ce débat a déjà eu lieu. Il ne faut pas revenir en arrière et tout remettre en question!

Nous avons fait un long parcours et ce projet de loi est l'aboutissement de ce long parcours. Il faut mettre toutes les chances du côté du projet, il faut coopérer, il faut le regarder avec un esprit non partisan.

Madame la Présidente, à entendre les gens parler parfois, et c'est avec une note de tristesse que je le dis, on pourrait croire que la Francophonie ou même que l'Anglophonie serait une maladie. Des gens ont peur d'ouvrir les portes au bilinguisme.

Si je pouvais rassurer ces gens qui éprouvent certaines craintes, je leur dirais de ne pas avoir peur. Nous ne voulons rien enlever à personne, absolument rien, nous voulons tout simplement donner certains droits à d'autres individus!

Madame la Présidente, comme je le disais, le projet de loi n'est pas parfait. Je n'ai pas voulu couvrir tous les articles. C'est une tâche que nous ferons lors de l'étude en Comité. Mais je vous dis, madame la Présidente, que j'apporte mon appui entier à ce projet de loi, et j'invite tous les honorables députés de la Chambre à en faire autant.

● (1220)

[Traduction]

M. Reid: Le député de Westmorland—Kent (M. Robichaud) vient d'une province bilingue et même s'il est Acadien d'expression française, il dit qu'il a eu du mal à faire son chemin et à parvenir au poste enviable qu'il occupe actuellement.

Le député était probablement à la Chambre quand le ministre a parlé, avant lui. Le ministre a dit que ce projet de loi était conçu, dans une certaine mesure, pour aider les Canadiens à se sentir chez eux dans toutes les régions du pays.

Le député pense-t-il que ce projet de loi résoudra les problèmes qu'il a connus dans sa jeunesse au Nouveau-Brunswick? Le projet ne porte-t-il pas sur la prestation des services plutôt que sur les relations entre les particuliers?

Je lui demanderais aussi de parler de la mesure législative la plus unilingue du pays, la loi 101 du Québec, et de nous dire si elle aide les minorités à se sentir chez elles dans leurs provinces?